

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 07

Procurations : 01

Convocation : 6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme Christine PAJOT, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme CAMPOY Marina, Mme DA COSTA Noria et Mme SOLA Sylvie.

Procuration(s) : Mme Danielle BERGES donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Mme PROFFIT France a été nommée secrétaire de séance.

09 / 2023 - OBJET : REPAS DES AINES

Monsieur le Président propose d'offrir un repas pour les aînés de la commune âgées de 70 ans et plus le vendredi 15 décembre 2023 à l'Espace Força Real. Les accompagnants de personnes à mobilité réduite ainsi que les conjoints âgés de moins de 70 ans seront invités à ce repas,

Il est également proposé d'offrir le repas à domicile pour les administrés concernés n'ayant pas la possibilité de se déplacer.

Le repas sera, en partie, réalisé et servi par les membres et bénévoles du CCAS,

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration accepte les modalités proposées ci-dessus pour l'organisation du repas des aînés le 15 décembre 2023 et mandate Monsieur le Président à engager toutes les dépenses et signer les devis associés à cette manifestation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 15 novembre 2023,

Le Président,
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20231114-092023-DE
Date de télétransmission : 15/11/2023
Date de réception préfecture : 15/11/2023